

SÉANCE ORDINAIRE DU 11 OCTOBRE 2016

Procès-verbal de la séance ordinaire du 11 octobre 2016, à 19 h, à la salle du conseil, située au 560, chemin des Voyageurs, à Chute-Saint-Philippe, selon les dispositions du Code de la province.

Membres présents :

	Francine Chamberland
Micheline Bélec	Alain St-Amour
Denise Grenier	Thérèse St-Amour

Formant quorum sous la présidence du maire Normand St-Amour

Membre absent : Églantine Leclerc Vénuti

La directrice générale et secrétaire-trésorière Ginette Ippersiel est aussi présente.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire déclare la séance ouverte à 19 h 00.

Résolution no : 10490-2016
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Denise Grenier
Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'adopter l'ordre du jour présenté par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

Adoptée

CORRESPONDANCE

La secrétaire donne un bref compte-rendu de la correspondance reçue depuis la dernière séance ordinaire du Conseil municipal.



ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Résolution no : 10491-2016
REGISTRE DES COMPTES À PAYER – Au 30 septembre 2016

Il est proposé par Francine Chamberland
Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'adopter les comptes fournisseurs au 30 septembre 2016 tels que présentés au montant total de 207 997.36 \$

Chèques fournisseurs : C1600171 @ C1600183, C1600187 @ C1600192 = 45 118.54 \$

Paiements internet : L1600094 @ L1600106 = 19 770.10 \$

Paiements directs : P1600295 et P1600315 @ P1600314 = 74 045.09 \$

Chèque manuel :

Chèques salaires : D1600535 @ D1300605 = 30 143.63 \$

ET

Les bons d'engagement autorisés par la directrice générale : ENB1600055 @ ENB1600062 : 5 591.88 \$

Adoptée

La directrice générale et secrétaire-trésorière confirme que les crédits sont disponibles, pour payer ces comptes.

Résolution no : 10492-2016

AUTORISATION DE DÉPENSE – Honoraires professionnels, dans le dossier 74919 – Poursuite complexe municipal

Il est proposé par Thérèse St-Amour

Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser le paiement à Dunton Rainville, au montant de 2 062.65 \$, pour services professionnels, dossier 74919, poursuite complexe municipal.

Cette dépense est imputée au poste budgétaire 02-130-40-412-00.

Adoptée

Résolution no : 10493-2016

AUTORISATION DE PAIEMENT – Étude de la desserte internet haute vitesse

ATTENDU

L'acceptation par l'ensemble des municipalités de la MRC d'Antoine-Labelle de partager les frais à part égale, pour l'étude de la desserte internet Haute vitesse;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Micheline Bélec
Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser le paiement au montant de 825.80 \$, part de la Municipalité à cette étude.

Cette dépense est imputée au poste budgétaire 02-130-40-410-00.

Adoptée

Résolution no : 10494-2016

CONTRAT AVEC TÉLÉBEC – Support d'Avaya, aux correctifs et mise à niveau du système téléphonique IP OFFICE

ATTENDU

Que notre contrat de services avec Télébec concernant le système téléphonique Avaya est échu le 24 septembre dernier;

ATTENDU

Qu'un support technique s'impose quant aux correctifs et mises à niveau du système;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Alain St-Amour
Et résolu à l'unanimité des membres présents, de renouveler le contrat de services avec Télébec pour le système téléphonique Avaya pour une période de trente-six mois en versement égaux de 30.75 \$ plus les taxes applicables.

À cela, s'ajoute un frais unique de 351.50 \$ pour la visite du technicien et frais pour la mise à niveau initiale.

Cette dépense est partagée aux postes budgétaires concernés 02-xxx-xx-331-00.

Adoptée

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Résolution no : 10495-2016

PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DES POMPIERS AN 3

ATTENDU

Que le règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

ATTENDU

Que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

ATTENDU

Qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

ATTENDU *Que ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;*

ATTENDU *Que ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;*

ATTENDU *Que la municipalité de Chute-Saint-Philippe désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;*

ATTENDU *Que la municipalité de Chute-Saint-Philippe prévoit la formation au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire :*

- 7 pompiers pour le programme Pompier I*
- 1 pompier pour le programme Opérateur d'autopompe*
- 1 pompier pour la formation Officier non urbain*
- 1 pompier pour la formation CFTR (conduite véhicule d'urgence)*
- 2 pompiers pour la formation CFTR (introduction aux nouvelles rondes de sécurité)*

ATTENDU *Que la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC d'Antoine-Labelle en conformité avec l'article 6 du Programme;*

EN CONSÉQUENCE *Il est proposé par Francine Chamberland*
Et résolu à l'unanimité des membres présents, de présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC d'Antoine-Labelle.

Adoptée

HYGIÈNE DU MILIEU

Résolution no : 10496-2016
ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DES DÉCHETS DE LA LIÈVRE – Année 2017

ATTENDU *Que la municipalité a adhéré le 1^{er} janvier 2000 à la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre;*

ATTENDU *Que la Régie demande, en tant que membre, d'adopter par résolution le budget pour l'année 2017;*

EN CONSÉQUENCE *Il est proposé par Alain St-Amour*
Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'adopter le budget de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre pour l'année 2017 tel que présenté par le directeur général de cette régie.

Ce document est disponible au bureau municipal pour consultation.

Adoptée

SANTÉ & BIEN-ÊTRE

TRANSPORT

Résolution no : 10497-2016

OCTROI DE CONTRAT – Location de pelle pour réserve sel et sable, saison 2016-2017

ATTENDU La Municipalité est allée en appel d'offres auprès de deux entrepreneurs et que seul Excavation Yves Guénette a déposé une soumission;

EN CONSÉQUENCE Il est proposé par Denise Grenier
Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'octroyer le contrat à Excavation Yves Guénette, pour la location de pelle au montant de 3 843.20 \$, taxes incluses, pour la préparation de la réserve sel et sable, saison 2016-2017.

Cette dépense est prévue au poste budgétaire 02-330-50-516-00.

Adoptée

Résolution no : 10498-2016

AUTORISATION DE DÉPENSE – Achat de sel, saison 2016-2017

ATTENDU La Municipalité est allée en appel d'offres auprès de deux entrepreneurs et qu'un seul Sel Warwick a déposé une soumission;

120.95 \$ la tonne livraison au choix de Sel Warwick
135.45 \$ la tonne livraison par le transporteur en vrac de Mont-Laurier

EN CONSÉQUENCE Il est proposé par Micheline Bélec
Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'octroyer le contrat à Sel Warwick pour l'achat d'environ 300 tonnes de sel traité pour la saison 2016-2017, pour une somme approximative de 67 000.00 \$;

Attendu qu'il y a une économie de 14.50 \$ la tonne, il est résolu que Sel Warwick choisisse lui-même le transporteur pour la livraison.

Cette dépense est prévue au poste budgétaire 02-330-60-620-00.

Adoptée

Résolution no : 10499-2016

REMORQUE AVEC RÉSERVOIR À COLASSE 2010 – Fin de partenariat

ATTENDU Que le partage de la remorque avec réservoir à colasse amène souvent des conflits d'horaire;

ATTENDU Que la Municipalité de Lac-des-Écorces désire mettre fin au partenariat et offre une somme de 5 000 \$ pour le rachat de notre part;

EN CONSÉQUENCE Il est proposé par Thérèse St-Amour
Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'accepter l'offre de la Municipalité de Lac-des-Écorces et ainsi mettre fin à l'entente de partenariat.

Adoptée

URBANISME

Résolution no : 10500-2016

APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE MONT-SAINT-MICHEL – Programme de soutien au drainage et au chaulage des terres, demande d'inclusion de la MRC d'Antoine-Labelle

Il est proposé par Thérèse St-Amour
Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'appuyer la Municipalité de Mont-Saint-Michel dans sa demande au ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Pêcheries du Québec, de reconnaître le contexte agricole particulier de la MRC d'Antoine-Labelle et d'inclure les exploitations agricoles de son territoire dans la clientèle admissible au Programme de Soutien au drainage et au chaulage des terres.

Qu'une copie de la présente résolution soit transmise à la MRC d'Antoine-Labelle, aux municipalités membres de la MRC d'Antoine-Labelle et au député de la circonscription de Labelle, monsieur Sylvain Pagé.

Adoptée

Résolution no : 10501-2016

AUTORISATION DE DÉPENSE – Formation « Insalubrité des bâtiments – modules 1 et 2 »

Il est proposé par Micheline Bélec

Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser l'inspecteur en bâtiment et environnement, à assister à la formation « Insalubrité des bâtiments – modules 1 et 2 », qui se tiendra à Drummondville les 24 et 25 novembre. De payer les frais d'inscription au coût de 515.00 \$ plus taxes, et de rembourser les frais inhérents à cette formation sur présentation de pièces justificatives selon les spécifications à la convention collective.

Un montant est disponible à cet effet au poste budgétaire 02-610-40-454-00.

Adoptée

Résolution no : 10502-2016

DEMANDE DE SOUMISSION – Délimitation d'une zone Wakeboard

ATTENDU

Qu'une étude scientifique dont les résultats étaient publiés dans La Presse et La Voix de l'Est à l'été 2014 faisait la démonstration de l'impact «considérable» des bateaux de Wakeboard lorsqu'ils passent à 100 mètres des berges, contribuant ainsi à la remise en suspension des sédiments et à l'érosion accélérée des rives. Même le passage de ces bateaux entre 250 et 300 mètres de la berge accentue l'énergie des vagues déjà présentes;

Étude : http://www.memphremagog.org/FCKeditor/ckfinder/userfiles/files/Centre_de_documents/FR/Rapport-Vagues-Wakeboard-2014.pdf

Articles de presse : <http://www.lapresse.ca/environnement/201408/02/01-4788761-wakeboats-la-vague-qui-cree-des-remous.php>
http://www.escalenautique.qc.ca/nouvelles_detail/la-pratique-du-wakeboard-mise-en-cause-par-une-etude-sur-le-batillage/

ATTENDU

Que la Municipalité de Chute-Saint-Philippe désire mettre en place un projet pilote en délimitant une zone Wakeboard sur le lac Rochon;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Thérèse St-Amour
Et résolu à l'unanimité des membres présents, de demander à COBALI de nous soumettre une offre de services pour nos prévisions budgétaires 2017, dont le mandat serait l'étude pour délimiter une zone pour l'activité Wakeboard, en respect avec l'environnement.

Adoptée

Résolution no : 10503-2016

DEMANDE DE PARTAGE DE COÛTS – Délimitation d'une zone Wakeboard

ATTENDU

Qu'une étude scientifique dont les résultats étaient publiés dans La Presse et La Voix de l'Est à l'été 2014 faisait la démonstration de l'impact «considérable» des bateaux de Wakeboard lorsqu'ils passent à 100 mètres des berges, contribuant ainsi à la remise en suspension des sédiments et à l'érosion accélérée des rives. Même le passage de ces bateaux entre 250 et 300 mètres de la berge accentue l'énergie des vagues déjà présentes;

ATTENDU

Que la Municipalité de Chute-Saint-Philippe désire mettre en place un projet pilote en délimitant une zone Wakeboard sur le lac Rochon;

ATTENDU

Qu'une demande de prix budgétaire est fait à COBALI pour délimiter une zone pour l'activité Wakeboard sur le lac Rochon;

ATTENDU

Qu'une partie du lac Rochon est située dans la Municipalité de Lac-Saint-Paul;

EN CONSÉQUENCE

*Il est proposé par Francine Chamberland
Et résolu à l'unanimité des membres présents, de demander à la
Municipalité de Lac-Saint-Paul, la possibilité de partager les coûts de ce
mandat à COBALI.*

Adoptée

Résolution no : 10504-2016
OPÉRATION FORESTIÈRE SUR LE TERRITOIRE

ATTENDU *Que la Municipalité de Chute-Saint-Philippe a demandé à maintes reprises, à la Commission des ressources naturelles et du territoire des Laurentides via sa TGIRT, de faire connaître non seulement les coupes forestières effectuées sur notre territoire, mais aussi celles qui y transiteront;*

ATTENDU *Que la Municipalité a demandé de connaître à l'avance, les coupes de bois, les dates prévues de celles-ci, les volumes de bois (nombre de voyages), ainsi que les trajets d'entrées et de sorties des véhicules forestiers afin que nous puissions faire entendre nos préoccupations et que nos recommandations soient entendues et prises en considération;*

ATTENDU *Qu'étant donné que nous ne sommes pas au courant des chantiers forestiers et des voies d'accès et de sorties des bois discutés à la TGIRT, nous ne pouvons transmettre nos préoccupations et nos besoins d'harmonisation au représentant des municipalités siégeant à la TGIRT ;*

EN CONSÉQUENCE *Il est proposé par Alain St-Amour
Et résolu à l'unanimité des membres présents, de réitérer notre demande auprès de notre représentant de la MRC sur la TGIRT, et d'être informé de toutes activités qui peuvent toucher notre municipalité.*

Adoptée

Résolution no : 10505-2016
TRANSPORT DE BOIS 2016-2017

CONSIDÉRANT *La coupe de bois au lac Plat et l'information reçue à l'effet que le transport qui se fera à l'hiver 2016-2017 transitera encore par les chemins municipaux de Chute-Saint-Philippe;*

CONSIDÉRANT *Que le fait d'emprunter nos chemins municipaux provoque une détérioration prématurée de nos infrastructures;*

CONSIDÉRANT *Que la municipalité ne reçoit aucune compensation pour aider à réparer nos routes municipales;*

CONSIDÉRANT *Que d'autres alternatives s'offrent aux transporteurs de la coupe du lac Plat;*

EN CONSÉQUENCE *Il est proposé par Micheline Bélec
Et résolu à l'unanimité des membres présents, de demander à ce que l'itinéraire pour le transport du bois du lac Plat soit reconsidéré pour que la sortie de bois transite par une voie autre que les chemins municipaux de Chute-Saint-Philippe.*

Adoptée

LOISIRS ET CULTURE

Résolution no : 10506-2016
AUTORISATION DE CIRCULATION SUR LES CHEMINS MUNICIPAUX – Club de motoneige l'Aiglon de Chute-Saint-Philippe

*Il est proposé par Thérèse St-Amour
Et résolu à l'unanimité des membres présents, que la municipalité autorise la circulation des motoneiges sur les tronçons suivants de son réseau routier à savoir :*

Sur le chemin du Repos entre l'endroit où la piste de motoneige arrive à la hauteur du chemin du Progrès, lequel chemin est traversé à angle droit par ladite piste. Cette permission de circulation est aussi accordée sur le chemin Tranquille permettant l'accès aux commerces de services du village.

Autorisation est accordée de circuler sur le chemin Caché, de l'intersection du chemin du Progrès (en utilisant un passage sur des terrains privés, débutant près du chemin du Progrès et se terminant au chemin Bellevue) jusqu'à la hauteur de l'intersection des chemins Marquis et du Panorama;

Autorisation est accordée de circuler sur le chemin du Marquis à la hauteur de l'intersection des chemins Marquis et du Panorama jusqu'au chemin des Lacs permettant ainsi l'accès aux commerces de services du secteur Val-Viger;

Autorisation est accordée de traverser le chemin du Progrès entre les numéros 974 et 987;

Autorisation est accordée de traverser le chemin des Lacs, au coin du Progrès;

Il est entendu que cette résolution est assujettie au fait que le Club de motoneige l'Aiglon s'engage à installer la signalisation nécessaire aux endroits ci-dessus désignés.

Adoptée

Résolution no : 10507-2016
APPEL D'OFFRES – Préparation, entretien et surveillance de la patinoire 2016-2017

Il est proposé par Micheline Bélec
Et résolu à l'unanimité des membres présents, de demander des soumissions sous forme d'affichage dans les commerces locaux, pour la préparation, l'entretien et la surveillance de la patinoire, saison 2016-2017.

Adoptée

IMMOBILISATION

Résolution no : 10508-2016
AUTORISATION DE PAIEMENT – Pavage Multipro inc. pour travaux d'asphaltage

Il est proposé par Francine Chamberland
Et résolu à l'unanimité des membres présents, de verser la somme de 229 485.74 \$, à Pavage Multipro inc. pour le pavage de la montée des Chevreuils sur une distance de 1.3 km.

Un cautionnement de garantie émis par la compagnie d'assurance de l'Amérique du Nord à la hauteur de 10 % est déposée au dossier.

Cette dépense est imputée au poste budgétaire 23-040-11-721.

Adoptée

Résolution no : 10509-2016
AUTORISATION DE PAIEMENT – Surveillance des travaux d'asphaltage

Il est proposé par Denise Grenier
Et résolu à l'unanimité des membres présents, de verser la somme de 3 519.96 \$ à Donovan Expert-Conseil pour le contrôle qualitatif des matériaux lors des travaux d'asphaltage sur la montée des Chevreuils.

Cette dépense est imputée au poste budgétaire 23-040-11-721.

Adoptée

Résolution no : 10510-2016
PROGRAMME TECQ 2014-2018 - Demande d'approbation des travaux

ATTENDU *Que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;*

ATTENDU

Que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Alain St-Amour
Et résolu à l'unanimité des membres présents que :

- ✚ La municipalité s'engage à respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle;
- ✚ La municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toute sorte ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- ✚ La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- ✚ La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
- ✚ La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.
- ✚ La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

Adoptée

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussignée, Ginette Ippersiel, secrétaire-trésorière, certifie par la présente que la Municipalité de Chute-Saint-Philippe dispose des fonds suffisants pour les fins auxquelles les dépenses autorisées aux présentes seront affectées lors du paiement de ces montants.

AVIS DE MOTION

PROJET DE RÈGLEMENTS

RÈGLEMENTS

VARIA

PÉRIODE DE QUESTIONS

Début : 19 h 23
Fin : 19 h 28

Personnes présentes : 4

Résolution no : 10511-2016

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA PRÉSENTE SÉANCE RÉGULIÈRE

Il est proposé par Francine Chamberland

Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'adopter le procès-verbal de la présente séance en date du 11 octobre 2016 tel que rédigé par la directrice générale.

Adoptée

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé

Résolution no : 10512-2016

FERMETURE DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE

Il est proposé par Denise Grenier


Et résolu à l'unanimité de clore la séance

Adoptée

Il est 19 h 30

Normand St-Amour, maire

Ginette Ippersiel, secrétaire-trésorière

 *Copie conforme au procès-verbal inscrit aux livres des délibérations de la Municipalité de Chute-Saint-Philippe, adopté à la séance du 11 octobre 2016 par la résolution # 10511-2016.*